L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 24 MARS.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 23—Le comte de Jarnac, ambassadeur de France, est mort.

Londres, 23—Les funérailles de J. Mitchell ont eu lieu aujourd'hui à Newry, Irlande. Ses restes ont été enterrés dans la cour de l'Eglise. Il y avait une grande foule; mais l'ordre n'a pas été troublé bien qu'on n'eût pas épargné les placards excitateurs.

FRANCE.

Paris, 23.—L'amiral Polo et le général Rolddo sont, jusqu'ici, les seuls adhérents de Cabrera.

CUBE.

Havane, 23.—Sharkey a été arrêté sous le nom de James Fox, avec un passeport britannique. Le passe-port avait été volé et le consul anglais de Santiago de Cuba a reçu ordre de ne pas intervenir. On dit que Sharkey avait envie d'entrer dans les lignes des insurgés. Les personnes qui lui fournissaient de l'argent sont connues.

WASHINGTON.

Washington, 23—Au Sénat la discussion de la résolution approuvant la conduite du Président à l'égard de la Louisiane a été reprise et M. Jones, de la Floride, a parlé contre.

Washington, 23.—Sénat. M. Jones, de la Floride a parlé contre la résolution de la Louisiane.

M. Anthony, rapporteur de la résolution, a dit que le Sénat resterait en séance jusqu'à ce qu'il fût arrivé à une conclusion. Plusieurs amendements d'explication et de modification sont rejetés et la résolution passe par 33 contre 24.

M. Booth, de Californie, est le seul républicain qui ait voté contre. Hamilton, du Texas, n'a pas voté.

M. Conkling a parlé une heure et demie contre la confirmation de Pardee. Le vote sera serré.

On croit que le Sénat s'ajournera *sine die* demain.

On dit qu'il n'y aura pas d'autres nominations.

Washington, 23.—Le Président a reconnu Louis Daugsville La Bedoyère Huchet de Kernion comme vice-consul de Suède et de Norwège, à la Nouvelle-Orléans. Julius Runge, comme consul de l'Empire d'Allemagne, à Galveston, Texas.

Sénat—Logan, de l'Ills., demande que le secrétaire du comité des affaires de la guerre reste en exercice, pendant les vacances, pour préparer les articles de guerre qui devront être soumis au Congrès en décembre prochain. Accepté. Mais Logan retire sa motion en disant qu'une loi récente ne permet aucune allocation de frais pendant les vacances. Le Sénat reprend alors la discussion de la résolution à propos de la Louisiane.

M. Jones, de la Floride, prend la parole et nie le droit du Sénat à prononcer sur une résolution pareille pendant une session spéciale, convoquée uniquement pour l'expédition des affaires exécutives.

La conduite du Président, dit-il, à l'égard de la Louisiane, n'a pas été telle qu'on puisse la recommander à la faveur ou à l'approbation du pays. M. Jones s'attache ensuite à réfuter les arguments du sénateur de l'Indiana, Morton, qui a prétendu que les actes du Président liaient le Sénat.

Si cela est vrai, il n'est pas besoin que le Sénat approuve. M. Jones parle longuement sur les troubles de la Louisiane et il maints documents à l'aide des quels il prouve sans peine que Kellogg n'est pas le gouverneur légal de l'Etat.

M. Wallace, de la Pennsylvanie, fait un excellent discours à l'appui de celui de Jones et dit que la résolution est rédigée de manière à paver le chemin pour l'admission de Pinchback.

M. Wallace a développé une thèse nouvelle. Il a dit que les troupes avaient été employées, en Louisiane, sans autorité légale, attendu qu'il n'y avait ni violence domestique ni insurrection dans cet Etat. Or, il part de là pour démontrer que cette intervention des bayonnettes fédérales dans les affaires du Sud avait été ruineuse pour le pays tout entier. C'était comme si l'on eût bâti une muraille autour de la partie Sud de cette république pour en détruire les marchés.

Dans son grand Etat de Pennsylvanie le charbon, le fer et le bois s'empilaient aux mines, aux fournaises et dans les chantiers et scieries, faute de débouchés. On n'entend plus le bruit de l'industrie du Lehigh et du Schuylkill et maintenant le peuple est convaincu que la prostration est due aux bayonnettes fédérales dans le Sud en violation de tous les droits du peuple.

Le peuple du Nord demande à présent que le peuple du Sud puisse contrôler ses propres affaires. Donnez lui le pouvoir de devenir riche; écartez les baïonnettes fédérales de la gorge du peuple du Sud et rendez la prospérité au pays.

Si, au contraire, les gouvernements frauduleux sont soutenus au Sud, les revenus du pays en seront diminués et les affaires et les intérêts du pays seront frappés de prostration.

M. Thurman, de l'Ohio, succède à M. Wallace. Il dit que ceux qui voteront pour cette résolution voteront non seulement pour reconnaître Kellogg mais aussi Pinchback, car si le gouvernement de Kellogg est légal, la Législature qui a été pour Pinchback est légale aussi. Il ne peut comprendre comment en admettant l'un on pourrait se dispenser d'admettre l'autre.

M. Christianey dit que l'adoption de la résolution ne peut donner aucun caractère de légalité au gouvernement de Kellogg en Louisiane. Il ne sera pas plus légal après qu'avant. Si le président s'était borné à réprimer des troubles violents, il pourrait approuver sa conduite, mais il ne peut approuver la résolution dans la large interprétation qu'on lui a donnée. Il ne veut pas prendre le fait pour le droit et il la repoussera; il espère aussi qu'elle sera repoussée par la majorité du Sénat.

Un amendement de M. White du Md., obtient 22 voix contre 33, comme suit: Oui, Bayard, Bogy, Caperton, Cockrell, Cooper, Davis, Dennis, Eaton, Johnson, Tenn, Jones, Fla, Kelly, Kernan, McCreery, Maxey, Norwood, Randolph, Saulsbury, Stevenson, Thurman, Wallace, Whyte, Withers,—22.

Non: Allison, Anthony, Booth, Boutwell, Bruce, Cameron, Wis., Conkling, Cragin, Dorsey, Edmunds, Ferry, Mich., Frelinghuysen, Hamilton, Harvey, Hitchcock, Howe, Ingalls, Jones, Nev., Logan, McMillan, Mitchell, Morrill, Me., Morrill, Va., Morton, Paddock, Patterson, Robertson, Sargent, Sherman, Spencer, Wadleigh, West et Windom—33.

Un amendement de M. Thurman est rejeté par 33 contre 24.

Hamilton, du Texas, est le seul républicain qui ait voté pour.

Un autre amendement de Thurman portant que rien dans la résolution ne sera compris comme une admission dans la légalité de l'assemblée qui a élu Pinchback est rejeté par 31 contre 24. M. Edmunds même qui a parlé contre Pinchback vote contre l'amendement et en donne une raison subtile.

Un troisième amendement de M. Thurman contre l'approbation de l'intervention des troupes des Etats-Unis dans l'organisation de la Législature en Louisiane le 4 janvier, est rejeté par 32 contre 24.

La résolution d'Anthony comme substitut à celle de Frelinghuysen est alors adoptée par 33 contre 25 comme suit:

Oui, Allison, Anthony, Boutwell, Bruce, Burnside, Cameron, W. R, Christiancy, Conklin, Cragin, Dorsey, Edmunds, Ferry (Mich.) Frelinghuysen, Harry, Hitchcock, Howe, Dugalls, Jones, (New.) Logan, McMillan, Twitchell, Worrell, W. Worrell, W. Wootan, Paddock, Palmerson, Roberts, Sargent, Sherman, Spencer, Wadleigh, West, Windom—33.

Non: Bayard, Bogy, Booth, Caperton, Cockrell, Cooper, Davis, Dennis, Gordon, Johnson, Jenn, Jones, Fla, Kelly, Kernan, McCreery, Macy, Norwood, Randolph, Saulsbury, Stevenson, Thurman, Wallace, White, Withers, 25.

La résolution adoptée est ainsi conçue: Résolu que la conduite du Président en protégeant le gouvernement de la Louisiane, dont W. P. Kellogg est l'Exécutif et le peuple de cet Etat contre les violences domestiques et en faisant exécuter les lois des E. U. est approuvée.

Washington, 23—Un nègre employé par M. Nelson, venu récemment du Nord, a outragé la femme de Nelson, dans le comté du Prince George, la nuit dernière. Le peuple a pendu le nègre ce matin.

Washington, 23.—On peut dire, d'après autorité, que la visite du général Cameron, du sénateur Morton et d'autres, au Mexique, n'a pas d'objet politique.

Ces messieurs avaient depuis longtemps formé ce projet de voyage dans un but de santé, de plaisir et d'instruction.

Observations Météorologiques.

Washington, 17.—Probabilités pour les Etats du Golfe. Temps nuageux et plus chaud. Vents du sud-est et du sud-ouest et baisse de baromètre.

Pour les Etats ouest du Golfe: beau temps, vents du sud tournant à l'ouest ou au nord. Température plus basse suivie d'une hausse de baromètre.

LOUISVILLE.

Louisville, 23.—Une dépêche au *Courier-Journal* dit qu'on a essayé d'assassiner James Brothers devant témoin de l'Etat contre un ku-klux dans la salle même de l'audience aujourd'hui. L'attentat a échoué, et les assaillants ont pu s'échapper, mais on les poursuivait vivement.

CHARLESTON.

Charleston, 23.—La Législature a élu aujourd'hui Thos. C. Dunn, contrôleur général de l'Etat. Dunn est un républicain du Nord qui avait été élu au Sénat d'Etat par les conservateurs.

Il était président du comité républicain exécutif de la Réforme, pendant la dernière campagne.

La Législature s'ajournera *sine die* vendredi prochain.

NEW-YORK.

New York, 23. — La *Tribune* dit que le discours de Johnson répond à peine à une attente plus qu'ordinaire. Comme argument dans l'affaire de la Louisiane, il soutient défavorablement la comparaison avec d'autres. Les vues de Johnson sur le troisième terme et ses réflexions sur Grant et Sheridan appelleront l'attention.

Le *Times* dit que le discours était nominalement sur la conduite de Grant à l'égard de la Louisiane, mais en réalité sur la conduite et les exploits d'Andrew Johnson. C'est un torrent inépuisable de vanteries incohérentes avec des coups de pointe aigus et hardis contre ses ennemis.

Le *Herald* pense que le discours produira une profonde impression en raison de la vivacité et du courage de son auteur. Virtuellement le discours est un acte d'accusation contre Grant.

Le *World* dit que le discours appelle l'attention sur la situation politique.

New-York, 23—La compagnie d'assurance sur la vie appelée Equitable, annoncée comme ayant suspendu ses payements la semaine dernière, était une petite association de coopération à Elizabeth, N. J., et non la compagnie de "l'Equitable de New York."

New-York, 23.—Le capitaine John Mitchell, fils de feu John Mitchell, qui était parti de Liverpool avant la mort de son père, est ici.

MEMPHIS.

Memphis, 23.—Diverses sociétés irlandaises et nombre d'américains, se sont réunis au théâtre ce soir pour exprimer le chagrin que leur fait éprouver la mort de Jno. Mitchell, et leurs sympathies pour la famille. Le maire Loague présidait et plusieurs discours ont été prononcés. On a lu un télégramme de Jefferson Davis, qui est maintenant à la Nlle-Orléans et qui regrette de ne pouvoir être présent. Il dit que la mort de Jno. Mitchell est une perte pour le monde.

AUGUSTA.

Augusta, 23. — Huit comtés en Georgie et trois dans la Caroline du Sud, ravagés par l'ouragan, ont besoin de secours. La liste des tués et des blessés est effrayante.

BOSTON.

Boston, 23.—Le corps d'une veuve, âgée d'environ trente ans, a été trouvé dans une cave chez sa mère. Sa gorge et sa bouche étaient pleines de gravois. La mère de la veuve est impliquée dans le mystère. La victime s'appelait Mme Brigham. L'objet du meurtre était le vol. On avait enlevé les bagues qu'elle avait aux doigts et l'argent qu'elle avait sur elle. L'assassin a pu entrer en prétendant qu'il était inspecteur d'eau.

WILKESBARRE.

Wilkesbarre, Pa., 23—L'eau baisse, mais les habitants au-dessous transportent leurs effets sur des endroits élevés.

PASSES.

Passe à la Loutre, 23.—Le steamer Yazoo sur la barre, prêt à entrer.

Passe du Sud-Ouest, 23.—Pas d'arrivages.

RIVIÈRES.

Etat du Fleuve, bateaux, etc.

Vicksburg, 23.—Descendant, A. J. Baker, Mary Houston.

Natchez, 23.—Temps chaud et nuageux.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Liverpool, 23 mars.—midi et demi. Coton ferme. Mid. Uplands 7 7|8 à 8, Orléans 8 à 8 1|8. Vendu 12,000 balles.

Paris, 23 mars 4 heures.—Rentes 65, 97 1|2.

Londres, 23 mars midi et demi.—Consols au comptant 93, à terme 93 à 93 1|8.

Liverpool 23, au soir.—Coton, vendu sur la base de middling. Rien au-dessous de low middling, expédié avril et mai 8|14. Livrable en avril et mai 7 15|16. Livrable mai et juin 8 3|16.

Tissus et filés de Manchester, fermes.

Marchés américains.

New York, 23, midi.—Fonds actifs, mais incertains. Argent 3, or 116 1|4. Change, long, 4.81; court, 4.85; gouvernements actifs, avec une meilleure apparence; bons d'Etat calmes et fermes.

New York, 23, midi.—Coton calme; Ordinaire 14, Bon ordinaire 15 1|2, Low Midd. 16 1|4, Midd 16 5|8 Orléans 17.

A livrer, Low Midd. pour mars 16 9|16 à 16 5|8, avril 16 5|8 à 16 11|16, mai 17 à 17 1|16, juin 17 3|8 à 17 7|16, juillet 17 5|8 à 17 11|16, août 17 15|16 à 17 7|8, septembre 17 5|16 à 17 3|8, octobre 16 3|4 à 16 13|16, novembre et décembre 16 9|16 à 16 5|8.

New York, 23.—Or 116 1|4 et 116 3|8. Sterling 4.81 et 4.85. Argent facile de 3 à 4 pour cent sur demande et de 5 à 7 d'escompte. Gouvernements forts et en hausse.

Les sièges contestés.

Il y a 111 Représentants en tout à la Chambre de la Louisiane. Les conservateurs prétendent que, d'après les retours officiels, ils en ont élu 70, ce qui laisse 41 aux radicaux.

Le Bureau des retours a déclaré élus 53 Sénateurs conservateurs et 53 radicaux, ce qui fait 106, et a référé à la Chambre elle-même la décision pour cinq sièges.

Le compromis porte que les membres conservateurs reconnus par le Bureau des retours garderont leurs sièges et que l'arbitrage portera sur les 19 sièges dont 12 ont été accordés par le Bureau des retours à des radicaux et 5 ont été référés. Voici la liste des contestants pour ces dix-sept sièges.

REPRÉSENTANTS.

Conservateurs réclamants.	Radicaux déclarés élus par le Bureau.
Paroisse Assomption.	
R. R. Beasley.	George Drury.
F. H. Dugas.	R. Poindexter.
Avoyelles.	
John O Quinn.	L. J. Souer.
Caddo.	
A. D. Lane.	A. B. Levisse.
F. R. Vaughen.	C. W. Keating.
John J. Horan.	T. Johnson.
Iberie.	
W. F. Schwing.	L. A. Snaer.
Jackson.	
E. E. Kidd.	Whitefield Hood.
Rapides.	
G. M. Stafford.	John de Lacy.
Jas. Jeffries.	Jos Connaughton.
R. L. Luckett.	Wm Crawford.
St-Tammany.	
Maxime Cousin.	A. J. Cousin.
Terrebonne.	
W. H. Keys.	F. Marie.
E. McCollom.	F. R. Wright.

CAS RÉFÉRÉS A LA CHAMBRE.

Bienville.
James Brice.
De Soto.
I. L. Scales,
Charles Scholer.
Grant.
C. C. Dunn.
Winn.
J. A. Kelley.

Les arbitres n'ont à prononcer sur aucune autre élection de représentants. Ils n'ont pu, conséquemment, enlever leurs sièges aux représentants de St. Martin, MM. Delhommes et Félix Voorhies, ni à aucun des conservateurs reconnus par le Bureau des Retours.

Les deux sièges sénatoriaux contestés ont donné les résultats suivants:

HUITIÈME DISTRICT.

	Retours officiels	Bureau des retours.
F. S. Goode D.	5077	4395
Oscar Crozier R.	4975	4441
VINGT-DEUXIÈME.		
J. B. Elam D.	3919	2173
H. M. Twitchell R.	2514	2273

Une dépêche dit que M. Goode, démocrate, est admis par les arbitres, mais que Elam est rejeté.

LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Voici le texte complet de la Constitution républicaine que l'Assemblée a votée définitivement, le 25 février 1875, par 425 contre 254:

I

LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat sont réglés par une loi spéciale.

Art. 2. Le président de la république est élu à la pluralité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le président de la république a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres; il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce; les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la république doit être contresigné par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances, le président de la république nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par décision prise en conseil des ministres.

Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne peuvent être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par le Sénat.

Art. 5. Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat.

En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections, dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la république n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou par toute autre cause, les deux Chambres procèdent immédiatement à la nomination du président de la république. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la république.

Art. 9. Le siége du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

II

LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres:

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies, et soixante-quinze élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. Les départements de la Seine et du Nord élisent chacun cinq sénateurs.

Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs.

L'arrondissement de Belfort, les départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur.

Art. 3. Nul ne peut être sénateur, s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collége réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé:

1o Des députés;
2o Des conseillers généraux;
3o Des conseillers d'arrondissement;
4o Des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers, tous les trois ans.

Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries contenant chacune un nombre égal de sénateurs; il sera procédé, par la voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Art. 7. Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

En cas de décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Art. 8. Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois.

Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 9. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

Art. 10. Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation. Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour où l'Assemblée nationale se séparera.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 23 mars 1875.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
Mars 20	1,604,456 29	108,965 52
Mars 22	1,363,949 22	170,973 19
Mars 23	1,879,081 75	177,464 87
Jusqu'ici cette semaine	$4,847,487 36	$457,403 58
Même temps la semain. dern're	5,069,927 09	444,735 04
Total la semaine dern're	10,591,259 10	971,175 05
Total de la semaine précéd.	11,284,067 54	1,069,642 97

Il ne s'est pas opéré de changements sur le marché monétaire. Les offres sont rares aux banques et au dehors. Le papier de commerce n'a pas varié.

Nous continuons de coter: billets de premier ordre et collatéraux à 60 jours, 8 à 9 pour cent par an; dito No 1, 10 à 12; No 2, 15 à 18. Les quelques transactions de billets hypothécaires sont dans ceux de premier ordre à 9 à 10 pour cent de prime, et ceux de second ordre sont entièrement nominaux.

L'or a ouvert à 116 1|4 à 116 1-4 contre 116 1|4 à New York; il n'a pas été fort recherché et a fermé aux taux d'ouverture contre 116 à New York, où il a touché 116 3 8. Les transactions embrassent $43,000, dont $2000 à 116 3 4, $2000 à 115 7-8, $2000 à 116, $2000 à $2000 à 116 1-8, $18,000 à 116 1-4 à 116 3 8, $1000, $3000, $5000, et $5000 à 116 1-4.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes d'argent.

Les demi-piastres américaines ont encore été cotées à 108 à 108 1-2; les piastres mexicaines à 4 à 96 1-2, or.

Le sterling a ouvert aux taux antérieurs, a haussé de 3|10 pour cent à midi, après la dépêche qui cotait l'or à 116 3|8, mais l'or ayant ensuite fléchi, le marché a fermé aux taux de l'ouverture. Les opérations se sont élevées à 40,000 livres, dont 10,000 connaissement à 554, 4000 et 4000 do, 2500 et 6000 clear No 1, à 551 1|2, 14,000 connaissement à 554 1|2 à 555, 3500 do à 555.

Les francs, malgré les fluctuations de l'or à New-York, est resté ferme aux taux antérieurs. Les seules ventes annoncées sont 100,000 et 200,000, en change de commerce, à 4,57 1|2. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 553 à 554 le connaissement et clear No 1 et—à 557 les traites des banques; les francs, à 4,57 1|2 les traites de commerce et 4,53 3|4 celles des banques.

Le change américain n'a pas été abondant. Une demande assez animée a produit une hausse de prix de 1|16 pour cent dans le taux des chèques de banquiers et du change de commerce à vue. Les ventes de change à vue embrassent $203,000, dont $10,000, $30,000 et $50,000 en change de commerce, $10,000, $42,000 et $60,000 de banquiers à 7|32 pour cent de prime.

Les banques ont continué de tirer des chèques à 1|4 pour cent de prime; une d'elles, cependant, a tiré à 3|8. Le change de commerce à vue a été coté à 3|16 à — contre — à 3|16 hier.

Dans les actions, la seule vente annoncée est de 40 actions de la banque du Canal à $ 90.

$4000 de nouveaux bons sept pour cent de la ville ont changé de mains à 34; $130,000 de nouveaux sept pour cent consolidés de l'Etat, y compris $10,000 à 50 1|4, $25,000 à $50 3|8, $5000, $10,000 et $50,000 à 50 1|2, $30,000 à 50 3|4. Ces derniers bons ont fermé à 50 1|2 contre 49 1|2, hier.

Nous n'avons pas entendu mentionner aucune vente de scrip de la ville.

Les mandats de la police métropolitaine sont toujours entièrement nominaux.

Il ne s'est rien fait dans les mandats de l'Etat; les anciens ont été cotés à 31 à — les nouveaux à 50 à 52, les per diem de la Législature à 90.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi soir, 23 mars 1875.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui (non compris 700 balles additionnelles hier) se sont élevées à 5300 balles, dont la plus grande partie à des prix soutenus, mais penchant, dans quelques transactions, en faveur des acheteurs. Cependant il n'y a pas lieu à modifier le chiffre de notre tableau que nous reproduisons avec ceux de l'Exchange:

Inferior	— à —		—
Low ordinary	— à —		—
Ordinary	13¾ à 13¾		13½
Strict ordinary	13¾ à 14¼		—
Good ordinary	14¾ à 15		14¾
Strict good ord.	14¾ à 15		—
Low middling	15¼ à 15½		15½
Strict low midl.	15½ à 15¾		—
Middling	15¾ à 16		15¾
Strict middling	16 à 16¼		—
Good middling	16¼ à 16½		16½
Middling fair	16¾ à 17¼		17¼
Fair	17¾ à 17½		—

Il y a en voie de chargement 89,500 balles dont 36,000 pour Liverpool, 34,000 pour le Hâvre, 1500 pour l'Espagne, 1000 pour la Méditerranée, 7,000 pour la mer du Nord, 3000 pour le Nord, ce qui laisse environ 142,800 balles sur les débarcadères et dans les presses, attendant des ordres.

—ETAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1874, balles ... 15,953
Arrivé depuis le der. état. 1896
Précédemment ... 1,043311, 1,045,207
Total ... 1,061,160
Expédié aujourd'hui ... 7,990
Expédié précédemment ... 834,021 842,[illegible]
Stock sur place et à bord ... non expédié ... 219,149
Stock, même temps l'an dernier 270,240

TABAC.—Nous n'avons pas appris qu'il y ait eu aucune transaction aujourd'hui. Samedi nous avons annoncé une vente de 7 boucauts. Le montant en vente est 2001 boucauts.

Nous cotons: Inferior lugs 9½ à 9¾ c.; medium à fine, 10 à 10½ c.; low leaf 12 à 12½ c.; medium, 13 à 14 c.; good à fine, 15 à 16½ c.; selections, 17½ à 20 c.

—ETAT DU MARCHÉ AU TABAC—

Stock en mains le 1er sept 1874 ... 7,317
Arrivé dep. 3 jours ... 15
Précédemment ... 2,356 2,371
Total ... 10,[illegible]
Expédié depuis 3 jours ... rien
Précédemment ... 5,[illegible]
Mis en balles, consommation de la ville, etc ... [illegible]
Stock en mains, &c. ... [illegible]

SUCRE.—Reçu 66 boucauts. Inférieur 5½ à 6½ c. la livre; commun 6¾ à 6¾ c; fair 7 à 7¼ c; good fair 7¾; fully fair 7¾ à 7⅞; prime 8; strictly prime 8¼ à 8⅜; jaune clarifié 9 à 9¼; blanc pur clarifié 10¼.

MELASSE.—Reçu 132 barils. Commun, 46 à 46 c le gallon; fair 50 à 55; prime, 58 à 60; strictly prime, 64 à 65; choice, 66 à 70; prime fermendable 50.

FARINE—Vendu 750 barils aux prix suivants: double extra, $5 le baril; low treble extra 5,50 à $5.60; choice treble extra $5.50; choice extra $6 à $6.12½.

VIANDES SALÉES, SÈCHES—Epaules loose 8⅛c la livre; packed 8¾; clear rib sides 11⅛; clear sides 11¼. Au détail il faut payer ⅛c de plus.

JAMBON.—Le sugar cured vaut 13 à 13½ c la livre. Pas de vente aujourd'hui.

GRAISSE.—La graisse en tierçons, raffiné, vaut 14¾ c. la livre; en barillets, 15¼ à 15½.

BACON—Epaules 9¼ c la livre; clear rib side 12¼; clear side 13¼. Le marché est ferme et les prix au détail sont les mêmes que ceux donnés ci-dessus.

PORC—Le marché est ferme. Le standard et le extra heavy mess valent $21,50 à $22 le baril. Au détail $22 à $22,50.

WHISKEY.—Le rectifié de la Louisiane et l'ordinaire de l'Ouest valent $1,12 à 1,14 le gallon; choix de l'Ouest $1,15 à $1,17.

MAIS—Vendu 9000 sacs aux prix suivants: blanc et blanc mêlé 84 c. le boisseau; fancy white 86.

AVOINE.—Choix 78 c le boisseau.

SON.—$1,40 les 100 livres.

FOIN—Prime $25 le tonneau; choix $27 à $27.50. Pas de ventes.

VOLAILLES, &c.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $6 à $7 la douzaine; les canards, $3,50 à $4,50; les oies $6,50 à $7,50; les dindes $20 à $24; les grosses volailles de la Louisiane valent $6 à $8 la douzaine; les canards $3 à $4; les oies $6 à $7; les dindes, $18 à $20.

ŒUFS—Les œufs de la Louisiane valent de 25 à 30 c la douzaine. Il n'y a pas sur le marché d'œufs de l'Ouest.

BEURRE.—Le medium de l'Ouest vaut 18 à 20 c. la livre; inférieur 14 à 18; choix de Goshen 33 à 35; medium 28 à 30; inférieur 20 à 25.

POMMES DE TERRE.—Les pommes de terre Russetts, Peach, Blunt, et Jackson Whites valent $3.50 à $3,75 le baril; les oignons $5,50 à $6,50.

CAFÉ—Stock en première main 4,800 sacs; stock en main des marchands 10,000 sacs. Nous cotons pour les cargaisons: Fair 17 à 17 ¼ c la livre; good 17 ¾ à 18; prime 18 à 18 ¾; au détail, ordinaire à low fair 16 ¾ à 17 ½ livre; fair 17 ¼ à 17 ¾; good 18 à 18½; prime 18 ¾.

SEL.—Nous cotons les prix du détail: Coarse $1.25 à $1.30 le sac; Turks Island, 90 c.; sel de table, 2½ à 6¼c. selon la grosseur du sac.

RIZ—La récolte est déjà presque tout arrivée au marché. La demande est bonne et les prix sont fermes. Stock en main 6040 barils; ventes de la semaine 2050 barils. Nous cotons: Louisiana No 2, 4 à 4½ c. la livre; common 5¼ à 5¾c.; ordinaire 6 à 6¼c.; fair 6¾ à 7 c.; prime 7¼ à 7¾c.

PEAUX.—Le dry flint vaut 17½ à 18½c la livre; dry salted 14½ c.; country green 8¼ à 9; steer hides des abattoirs de la ville au-dessus de 85 livres 10c; 70 à 84 livres 9; steer hides au-dessous de 70 livres 8c.; peaux de vaches 8¼; kips, de 20 à 24 livres, 11¼; kips, de 25 à 30 livres, 9½; peaux de veaux 75 c. pièce.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

23 Mars 1875.

	Arrivé	Vendu	Stock
Bœufs de l'Ouest	58	3[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas	89	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	144	[illegible]
Cochons	62	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	41	[illegible]
Vaches laitières	—	—	70

Prix des bestiaux

Bœufs de l'Ouest, par livre net.	6½	à	7½
1ere qual.	5½	à	6
2eme	4	à	4
Bœufs du Texas nourris au maïs par livre net., 1re qualité	5	à	6
Bœufs du Texas, 2de qualité	3	à	
Cochons de l'Ouest, par liv., gr.	5	à	
Cochons du Texas, par livre, gr.	4	à	
Moutons, 1re qlt., par tête	[illegible]	à	7 [illegible]
Moutons, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 3me qlt., par tête	1 00	à	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux de lait par tête	10 00	à	14 00
Veaux d'un an par tête	[illegible]	à	[illegible]
Chèvres, par tête	1 00	à	4 00
Bœufs, prix moyen par livre			10
Porc			—
Veau			—
Mouton			10

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS, ST LOUIS ET CHICAGO
Express ... 7 heures A. M.
Malle ... 6 heures P. M.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle tous les jours, à 8 heures du matin.
Express du soir, tous les jours, à 4½ h. P. M.
Train d'agrément, le samedi seulement, à 2 heures 40 minutes P. M.

NLLE ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope ... 7.45 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne ... 7 h. 45 matin
Départ du train à Alger ... 8 h. 45 matin

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 23 MARS 1875.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Navire (ang) Birmingham, Durham, Liverpool
Barque (norv) Arica, Holt et, Havre
Goelette Jennie Wood, Pessett, Utilla
Goelette Julia A Ward, Jones, Boston

ARRIVÉS.

Steamship Cortes, Freeman, New York.

BATEAUX A VAPEUR.

Nick Longworth, Merrilles, de Cincinnati.
Wawood, [illegible]
Bertha, Barton, de Washington
Ruth, Splane, de Washington
Wawoock, Gleason, de Bonnet Carré

MONTANT LE FLEUVE.

Steamship Yazoo, Barrett, Philadelphie, via la Havane
Goelette Lily of the Valley, Leith, Utilla
Goelette Anita, Laurent, Key West
Navire Harmonia, Small, Boston
Navire Beethoven, Smith, Bremerhaven
Navire Thondeau, Harvey, Liverpool
(Au bas du fleuve, attendant des ordres)
Navire Expounder, Crocker, Liverpool
Barque Nellie May, Blair, Liverpool
Barque Jno I. Comstock, Lincoln, Havre

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par navire Birmingham—[illegible] balles coton, divers à ordre
HAVRE—Par barque Arica—1664 balles coton, 120 merrains à ordre
UTILLA—Par goelette Jennie Wood—divers à ordre
BOSTON—par goelette Julia A Ward—1641 balles coton, divers à ordre.

IMPORTATIONS.

HAVANE—par steamship W P Clyde—471 boucauts sucre, 300 cigares à ordre
NEW YORK—Par steamship Cortes—marchandises assorties à ordre

ARCU DE L'INTERIEUR

WASHINGTON—Par steamer Ruth—105 balles coton divers à ordre
WASHINGTON—Par steamer Bertha—282 balles coton, 17 sacs riz, 13 barils mélasse, divers à ordre
BONNET CARRE—Par steamer Wawoock—21 demi barils mélasse, divers à ordre
CINCINNATI—Par steamer Nick Longworth—31 balles coton, divers à ordre.
BAS DU FLEUVE—Par steamer Wallace—divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—81 balles coton, 25 boucauts sucre, 23 barils mélasse
NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD,—17 boucauts sucre divers à ordre
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD,—297 balles coton, divers à ordre
N. ORLEANS ST. LOUIS & CHICAGO R. R. divers à ordre

MEMORANDA.
(Par le Télégraphe.)
Philadelphie, 22 mars 1875.
A. E. A. Yorke, Agent,
Le Steamship Juniata, capitaine Catharine, est arrivé aujourd'hui à midi et partira pour la Nouvelle-Orléans via la Havane le vendredi, 26 courant.

LISTE DE NAVIRES.
En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship New Orleans, Dearborn ... parti 20 mars
Schr M. W. Atwood, Newcomb ... parti 19 mars

PHILADELPHIE
Steamship Yazoo, Barrett ... parti 13 mars

NEWBURYPORT.
Navire Harmonia, Small ... parti 22 fév

LIVERPOOL.
Steamship Cordova, Abrams ... parti [illegible] fév
[illegible]

BRISTOL, (ANG.)
Barque Rigil, Larsen ... [illegible]

GRIMSBY.
Navire Tros, Brager ... [illegible]

DUNKIRK.
Navire Keguisa, Holt ... [illegible]

DUBLIN.
Navire Gazelle, [illegible]
Navire Sunbeam, Whitney ... [illegible]
Navire Wasama, [illegible]

HAVRE.
[illegible]

MARSEILLE
Barque Guiseppe Lasata, Gaagaino ... [illegible]

BREMERHAVEN.
Navire Beethoven, Smith ... [illegible]

BREME.
Barque Imperator, [illegible]

GENES.
Barque Louisiana, Gandolph ... [illegible]

PALERME.
Barque Emma, [illegible]
Barque Prudente, [illegible]
Barque Teresina, [illegible]

MESSINE.
Barque Catharina, [illegible]

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 123 rue du Canal.

CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

M. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

[illegible]

M. MUSSON, Président.

RAPPORT SUR L'ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale de l'Etat
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires, le Vendredi, 31 décembre 1874.

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 janvier 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:
BARMON DOANE,
ALF. MOULTON,
SAM'L FRIEDLANDER,
Directeurs.

Liste des Lettres étrangeres restant au Bureau de la Poste, le 21 Mars 1875.

[illegible]

LISTE DES DAMES.

[illegible]

INITIALS.

[illegible]

ANNONCES PARISIENNES, Publiées par M. H. GAILLARDET
8, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

[illegible]

VESICATOIRE ET PAPIER ALBESPEYRES

[illegible]

CAPSULES DE RAQUIN

[illegible]

[illegible] FAUBOURG ST-DENIS, Paris.

[illegible]

VELOUTINE
CH. FAY,
9, Rue de la Paix.
POUDRE DE TOILETTE ADHERENTE ET INVISIBLE
[illegible]
Nouvelle-Orléans: Dussaqué, Monteuse & Cie.

MALADIES DE POITRINE.
[illegible] TRAITEMENT du Dr Jules BOYER de PARIS
[illegible]
POUDRE SALINO-CALCAIRE — MIXTURE NOIRE.
EAU CONCENTRÉE de Laurier-Cerise. — POUDRE contre les SUEURS.
[illegible]

SUPÉRIEURE A L'HUILE DE FOIE DE MORUE.
HUILE DE FOIE DE MORUE FERRÉE
AU BENZOATE DE FER.
[illegible]

BOUDAULT'S PEPSINE
[illegible]
Dr CORVISART
[illegible] HOSPITALS of PARIS
[illegible]

DRAGÉES DE CUBÈBINE
COPAHU DE LABELONYE
[illegible]

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
DRAGÉES DE GELIS ET CONTÉ
AU LACTATE DE FER
[illegible]

GRANULES ANTIMONIAUX DU DR. PAPILLAUD.
[illegible]

OPPRESSIONS ASTHMES [illegible]
[illegible]

MÉDAILLE D'HONNEUR.
ASTHME NEVRALGIES
[illegible]

SANTÉ RENDUE A TOUS
Par l'usage de la Médecine LE ROY
VERITABLE LE ROY PHARMACIE COTTIN
GENDRE DE LE ROY, [illegible]
FIÈVRES JAUNES, MUQUEUSES, TYPHOÏDES, PERNICIEUSES, PALUDÉENNES, ANGINES, VOMISSEMENTS, HOQUETS, EMBARRAS GASTRIQUES, OBSTRUCTIONS DU FOIE, BRONCHITES, PHTHISIE, ASTHME, CATARRHE, HYDROPISIE, MALADIES DE LA PEAU, DARTRES, ERYSIPÈLES, SCROFULES, DOULEURS ET RHUMATISMES ARTICULAIRES, MALADIES SYPHILITIQUES ET CONTAGIEUSES.
NOTA. — Pour tout envoi de 500 francs sur Paris ou Londres on reçoit 795 francs de médicaments. — Envoyer la valeur dans la lettre de demande.

VIANDE-QUINA
VIN AROUD AU QUINA
[illegible]
Phie AROUD, à Lyon (France).

HUILE HOGG
[illegible]

MALADIES DE POITRINE
NOUVEAU TRAITEMENT PAR
L'Elixir Alimentaire de Ducro
& LA VIANDE CRUE.
[illegible]
L'ELIXIR DUCRO se trouve [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

[illegible]

For New York direct.

[illegible]

Pontchartrain Railway.

[illegible]

OBSTACLES TO MARRIAGE.

Happy Relief for Young Men [illegible] HOWARD ASSOCIATION, No. 2 [illegible] Philadelphia, Pa. [illegible]

GEO. MERZ,
OLD BASIN BREWERY

[illegible]

Sun Mutual Insurance Company

[illegible]

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

[illegible]

L'Union Française.

[illegible]

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY

Corner Canal and Camp streets.

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

[illegible]

Crescent Mutual Insurance Co.

[illegible]

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

[illegible]

Merchants' Mutual Insurance [illegible]

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

[illegible]

Louisiana National Bank

[illegible]